

Règlement Randonnée Sportive en trace GPS sur l'appli VISUGPX

15 km ; + de 540 m dénivelé

Départ 8h

NOMBRE D'INSCRIPTIONS LIMITE A 50

Catégories :

Cadets à vétérans

Horaire :

Départ 8h

Lieu : Château Les Bouysses Mercuès

Frais d'engagement : 15 €

Chronométrage :

Pas de chronométrage.

Dossard couleur jaune

Dossard électronique jetable pour validation des arrivées (non chronométrées)

Le dossard doit être positionné devant sur le torse et visible.

Licence / certificat médical/ PPS :

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son **Parcours Prévention Santé (PPS)**, dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique d'une épreuve de course à pied.

Le Parcours Prévention Santé (PPS), qui remplace le certificat médical, s'obtient instantanément en se connectant sur le site <https://pps.athle.fr>

Toute participation à la rando sportive avec GPS est donc soumise à la présentation obligatoire du PPS.

Les participants majeurs licenciés FFA (qui ont déjà suivi le PPS pour la prise de licence) devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivrée par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA -Santé, Encadrement et Découverte- ne sont pas acceptées).

Les participants majeurs non licenciés FFA devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne, le numéro d'attestation du PPS.

Pour les participants mineurs :

Le PPS n'est pas destiné aux mineurs.

Inscription d'un mineur sur une course chronométrée (20 km, 12 km) :

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois à la date de la compétition, ou de sa copie. (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>).

Les athlètes mineurs doivent fournir également une autorisation parentale de participation

Coueurs hors Union Européenne

Depuis le 16 janvier 2024, l'obligation de fournir une attestation PPS concerne tous les participants, français et étrangers. Le PPS est disponible en trois langues : français, anglais et espagnol. L'attestation est en revanche disponible à chaque fois en français.

Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition.

Parcours :

- Parcours **NON balisé ; s'orienter avec le tracé fourni pour l'appli VISUGPX,**
 - **Obligatoire : télécharger sur le téléphone portable l'appli VISUGPX** Le non-respect de cette clause vaudra annulation de l'inscription sans remboursement par l'organisateur.
 - **Pourquoi l'application VisuGPX**
 - **Application Gratuite**
 - **Le tracé sur VisuGPX indique les points d'intérêt, les points de contrôle et des infos (points de vues, ravitaillements, difficultés, etc...)**

 - **La veille de l'épreuve à partir de 18h le tracé de la rando sportive (appli VISUGPX) sera accessible sur <http://www.vignes-et-chateaux.com>**

 - Départ Château Les Bouysses Mercuès 8h
 - Arrivée Château Les Bouysses Mercuès
 - Distance : 15 km
 - Dénivelé + de 540 m positif
- !!! Attention** un seul bâton de marche conseillé, le téléphone étant dans l'autre main pour suivre le tracé sur l'appli VISUGPX.

Parcours test :

Un parcours test de 3km est proposé pour se familiariser à l'appli VISUGPX et à l'appli « What3words » sur le site <http://www.vignes-et-chateaux.com>

Barrière horaire : à partir de 11h30 au km 10 les participants seront déviés sur le circuit de la course 20 km

Ravitaillements

Deux ravitaillements : km 5 ; km 10

Lot/ récompense

Un lot sera remis à chaque participant à l'arrivée au Château les Bouysses.

Challenge « Famille » ou « Equipe » :

Challenge remis à la « Famille » ou à l'« Equipe » qui participe au plus grand nombre d'épreuves (courses : 20 km et 12 km, courses enfants, rando sportive et rando gourmande) et qui cumule le plus grand nombre d'inscrits toutes épreuves confondues.

Sécurité :

- **Obligatoire :** téléchargement de l'application « What3words » qui permet la géolocalisation du randonneur en cas de difficulté.
Le non-respect de cette clause vaudra annulation de l'inscription sans remboursement par l'organisateur.
- Au départ il sera remis un cordon avec sifflet à chaque participant
- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique
- Des signaleurs seront présents **uniquement pour les traversées de départementales** mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée

Abandons

Les abandons doivent être impérativement signalés aux points de ravitaillements ou au 06 72 67 50 11

Responsabilité civile (randonnées) :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- Suivre le tracé fourni sur VISUGPX ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout concurrent en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs.

Annulation de la rando sportive en trace VISUGPX

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Photographies Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître (ou votre enfant) sauf avis contraire donné par écrit.

Règlement des courses 20 km – 12 km

Catégories :

Juniors à vétérans : course 20 km.

Cadets à vétérans : course 12 km.

Horaires :

Course Nature 20 km : départ 9 h 00

Course Nature 12 km : départ 9 h 30

Licence / certificat médical/ PPS :

Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022 visant à démocratiser la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place son **Parcours Prévention Santé (PPS)**, dispositif se substituant, pour toute personne majeure, à la fourniture du traditionnel certificat médical d'aptitude à la pratique d'une épreuve de course à pied.

Le Parcours Prévention Santé (PPS), qui remplace le certificat médical, s'obtient instantanément en se connectant sur le site <https://pps.athle.fr>

Toute participation aux courses des 20 km et 12 km est donc soumise à la présentation obligatoire du PPS.

Les participants majeurs licenciés FFA (qui ont déjà suivi le PPS pour la prise de licence) devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivrée par la FFA et complétée par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA -Santé, Encadrement et Découverte- ne sont pas acceptées).

Les participants majeurs non licenciés FFA devront déposer dans leur dossier d'inscription en ligne, le numéro d'attestation du PPS.

Pour les participants mineurs :

Le PPS n'est pas destiné aux mineurs.

Inscription d'un mineur sur une course chronométrée (20 km, 12 km) :

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois à la date de la compétition, ou de sa copie. (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>).

Les athlètes mineurs doivent fournir également une autorisation parentale de participation

Coueurs hors Union Européenne

Depuis le 16 janvier 2024, l'obligation de fournir une attestation PPS concerne tous les participants, français et étrangers. Le PPS est disponible en trois langues : français, anglais et espagnol. L'attestation est en revanche disponible à chaque fois en français.

Vous devrez vous connecter, dans les trois mois précédant la compétition.

Frais d'engagement :

- Course 20 km : 15 €
- Course 12 km : 12 €

Chronométrage :

Par dossard électronique jetable.

Dossard :

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur le torse pour être visible.

Course 20 km : dossard rouge

Course 12 km : dossard bleu

Barrières horaires :

Course 20 km départ 9h00 :

- Barrière horaire à 11h15 au km 12 : Pont de Douelle – **Mise hors course**

Course 12 km départ 9h30 :

- Barrière horaire à 11h30 au km 5.5 : Château Larroque- **Mise hors course**

Ravitaillement : tous les 5 km et à l'arrivée au Château Les Bouysses.

Récompenses :

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée au Château Les Bouysses.

Podiums :

Classement scratch trois premiers H/F et 1° par catégorie H/F

Challenge « Famille » et « Équipe » :

Challenge remis à la « Famille » ou à l'« Équipe » qui participe au plus grand nombre d'épreuves (courses : 20 km et 12 km, courses enfants, rando sportive et rando gourmande) et qui cumule le plus grand nombre d'inscrits toutes épreuves confondues.

Sécurité :

- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).
- Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée
- Fermeture par un vélo

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement .

Responsabilité civile :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

Annulation des courses

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Photographies Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître (ou votre enfant) sauf avis contraire donné par écrit.

Règlement Randonnée Gourmande 12km départ 9h15

NOMBRE D'INSCRIPTIONS LIMITÉ A 450

Catégories :

Cadets à vétérans : randonnée 12 km

Baby athlé à poussins, Benjamins Minimes : randonnée 12 km sous la responsabilité des parents.

Horaire :

Départ 9h15

Lieu : Château Les Bouysses Mercuès

Frais d'engagement :

Randonnée : 10 €

Enfants nés après 2012 : gratuit

Licence / certificat médical :

Non demandé car randonnée non chronométrée et non sportive.

Chronométrage :

Pas de chronométrage.

Dossard / Bracelet :

Port du bracelet remis lors de l'inscription obligatoire.

Le bracelet doit être présenté pour avoir accès aux ravitaillements/ dégustations.

Le bracelet doit être rendu à l'arrivée en échange du lot.

Parcours :

Nouveau parcours en 2025

- Départ Château Les Bouysses à Mercuès
- Arrivée Château Les Bouysses Mercuès : Parc de l'Orangerie

L'heure limite d'arrivée au Château Les Bouysses est fixée à 13h maximum

Ravitaillements / dégustations gourmandes

Deux lieux de ravitaillement / dégustation gourmande

- km 5 : Château Lagrèzette
- km 9 : Bourg de Douelle

Lot/ récompense

Un lot sera remis à chaque participant à l'arrivée au Château les Bouysses parc de l'Orangerie contre remise du bracelet fourni à l'inscription

Challenge « Famille » et « Équipe entreprises » :

Challenge remis à la « Famille » ou à l'« Équipe » qui participe au plus grand nombre d'épreuves (courses : 20 km et 12 km, courses enfants, rando sportive et rando gourmande) et qui cumule le plus grand nombre d'inscrits toutes épreuves confondues.

Sécurité :

- Se conformer au Code de la Route sur les parties du parcours empruntant la voie publique et ne sera en aucun cas prioritaire sur les véhicules de secours et d'urgence (des signaleurs seront présents à chaque traversée de route).
- Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route mais les concurrents ne seront en aucun cas prioritaires sur les véhicules de secours et d'urgence.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée

Abandons

Les abandons doivent être impérativement signalés aux points de ravitaillement / dégustation ou au 06 22 62 47 26 ou 06 72 12 25 65

Responsabilité civile (randonnées) :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Apporter assistance à tout coureur en situation dangereuse.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

Annulation des randonnées

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Photographies Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où vous pourriez apparaître (ou votre enfant) sauf avis contraire donné par écrit.

Règlement Courses Enfants
900 m - Départ 9h35
2 km - Départ 9h40

Catégories :

Minimes	MI	2010 et 2011
Benjamins	BE	2012 et 2013
Poussins	PO	2014 et 2015
Eveil Athlé	EA	2016 à 2018
Baby Athlé	BB	2019 et après

Horaires

- Baby athlé à poussins : animations athlétisme, course 900m. **Départ 9h35.**
- Benjamins Minimes : animations athlétisme, course 2km maximum. **Départ 9h40.**

Licence / certificat médical : non demandé pour les courses enfants car non chronométrées.

⇒ Règlements running (modifiée par le Comité Directeur du 7 juin 2019)

Frais d'engagement :

Courses enfant : **gratuites**

Echauffement encadré par des éducateurs à 9h

Il est fortement conseillé aux enfants de participer à un échauffement avant le départ. **RDV 8h50** dans le parc de l'orangerie.

Accueil et encadrement par des éducateurs sportifs à partir de 8h30 jusqu'à 12h30

Uniquement pour les enfants des participants aux courses ou aux randonnées.

Sur inscription préalable lors de l'inscription par un ou des parents sur une épreuve.

Classement :

Par dossard électronique (ordre d'arrivée) sans chronométrage.

Podiums :

Trois premiers par catégorie G/F

Dossard :

Port du dossard obligatoire. Il doit être positionné sur le torse pour être visible.

Course 900 m : dossard vert.

Course 2 km : dossard violet..

Ravitaillement :

A l'arrivée.

Récompenses :

Remise d'un lot à chaque participant à l'arrivée.

Sécurité :

- Des signaleurs seront présents sur le parcours.
- Une antenne médicale sera présente à l'arrivée.
- Les courses enfants se déroulent sur des circuits protégés (hors circulation véhicules à moteur).
- La course 900 m Baby Athlé à poussins est freinée sur 500 m par deux éducateurs.

Responsabilité civile (courses et randonnées) :

L'association est couverte par une responsabilité civile professionnelle auprès de AXA n° 4839648304.

Conditions générales

Tous les concurrents **s'engagent à se soumettre** à ce règlement **dès la validation de leur inscription** et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du règlement.

Par ailleurs, chaque concurrent doit formellement sous peine de disqualification :

- Respecter l'environnement (faune et flore), le balisage, les bénévoles, les juges.
- N'emprunter que le parcours balisé (flèche et ruban de signalisation correspondant à l'épreuve choisie) et ne rien jeter sur les sentiers.
- Suivre les consignes des signaleurs et des bénévoles.

Annulation des courses

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves.

Photographies Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit de publier des photographies où pourrait apparaître votre enfant sauf avis contraire donné par écrit.